



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

**2024**

# Sommaire

1-1 Communes concernées.....	5
1-2 La TEOMI.....	5
1-3 Types de collectes mises en œuvre .....	5
1-4 Modes de traitement et de valorisation des déchets.....	5
1-5 Exécution des prestations.....	5
1-6 Organisation du service déchets.....	8
<b>2 – LA COLLECTE.....</b>	<b>8</b>
2-1 La collecte en porte à porte.....	8
2-1-1 La collecte des ordures ménagères résiduelles .....	9
2-1-2 La collecte sélective.....	11
2-1-3 Collecte des biodéchets .....	17
2-1-4 Bilan de la collecte en porte à porte.....	18
2-2 La collecte en apport volontaire .....	18
2-2-1 Les colonnes d’apport volontaire.....	18
2-2-3 La collecte des déchets d’activités de soins à risques infectieux (DASRI) .....	20
2-3 Les déchèteries communautaires .....	20
2-3-1 Généralités.....	20
2-3-3 Les tonnages collectés .....	21
Bilan des tonnages.....	24
<b>3 Le traitement des déchets et leurs devenir.....</b>	<b>25</b>
3-1 L’enfouissement.....	25
3-1-1 Ordures ménagères et les refus de tri.....	25
3-1-2 Encombrants des déchèteries .....	25
3-2 Le tri et le recyclage.....	25
3-2-1 Le tri des déchets d’emballages et des journaux magazines.....	25
3-2-2 Le recyclage.....	26
3-3 Le compostage .....	26
3-2-1 Les déchets verts.....	26
3-2-2 Les biodéchets .....	26

3-4 La valorisation .....	26
3-5 Les filières à Responsabilité élargie du producteurs ou REP .....	26
3-6 Le rachat matière.....	27
<b>4 –IMPACT ENVIRONNEMENTAL, PREVENTION .....</b>	<b>28</b>
4-1 Impact environnemental.....	28
4-2 Prévention .....	28
4-2-1 Ambassadeur de tri et agent de prévention.....	28
4-2-2 Tri à la source des biodéchets.....	28
4-2-3 Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).....	30
<b>5 – BILAN DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA).....</b>	<b>42</b>
<b>6 - DONNEES FINANCIERES.....</b>	<b>43</b>
3-1 Investissement .....	43
3-2 Fonctionnement.....	43
<b>7 - PERSPECTIVES 2025 .....</b>	<b>46</b>

## Introduction

En application de la réglementation en vigueur et afin de mettre à la disposition des usagers l'ensemble des renseignements relatifs à l'exécution du service, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot publie son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport constitue une présentation synthétique des principales informations, qu'elles soient techniques (équipements utilisés, collectes mises en œuvre, évolution des tonnages ramassés, modes de traitement et de valorisation des déchets) ou économiques et financières (coût d'exécution du service, mode de financement, recettes liées à la collecte sélective).

Ce rapport est également l'occasion de faire un retour sur les actions et projets initiés, poursuivis ou achevés au cours de l'année écoulée.

A ce titre, l'année 2024 a été marquée par :

- La relance des marchés de traitement et de collecte des déchets des déchèteries,
- Le suivi de l'évolution des indicateurs de collecte et de tonnage,
- Le suivi des dotations et changements de bacs,
- La 1<sup>ère</sup> année de facturation en TEOMI,
- La signature d'une convention avec la ligue contre le cancer pour reversement d'une partie des recettes sur le verre,
- La poursuite et la fin des missions de l'ambassadeur du tri (agent en alternance) et recrutement d'un nouvel ambassadeur du tri (à plein temps) au 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Le déploiement de la 2<sup>ème</sup> année des actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- La poursuite du dispositif de soutien à l'achat des composteurs,
- L'augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture des déchèteries d'Acheux-en-Amienois et de Bray-sur-Somme,
- La mise en œuvre d'une nouvelle filière à responsabilité élargie du producteur - produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB),
- La poursuite de l'accueil sur les déchèteries communautaires des habitants des communes de Baizieux, Hénencourt et Warloy-Baillon de la Communauté de communes du Val de Somme,
- La fermeture de la déchèterie mobile de Miraumont au 31/12/2024.

## 1 - TERRITOIRE ET ORGANISATION GENERALE DU SERVICE

### 1-1 Communes concernées

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CCPC) exerce la compétence collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement) au bénéfice de ses 65 communes membres représentant 28 141 habitants (Population municipale - données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

### 1-2 La TEOMI

La CCPC a instauré la TEOMI au 1<sup>er</sup> janvier 2022. A partir de cette date de nouvelles modalités de présentation des bacs ont été communiquées aux usagers afin d'agir sur leurs productions de déchets et donc sur l'évolution de leur taxe d'ordures ménagères. Ces consignes sont les suivantes :

- ne sortir le bac d'ordures ménagères (OM) que lorsqu'il est plein,
- sortir le bac d'OM avec le couvercle fermé (faute de quoi il ne sera pas collecté),
- accentuer le geste de tri (bac jaune et déchèterie).

Durant l'année 2023, le comptage des levées de bacs d'ordures ménagères a été effectif. Ces comptages ont servi de base pour le calcul de la part incitative de la TEOMI indiquée dans la taxe foncière adressée aux usagers au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.

### 1-3 Types de collectes mises en œuvre

La CCPC met en œuvre 3 collectes différentes :

- La collecte en porte à porte (PAP) des ordures ménagères, des déchets valorisables et des biodéchets,
- La collecte en points d'apport volontaire (PAV) du verre et des papiers, journaux, revues, magazines (PJMR),
- La collecte en déchèterie.

Pour rappel, la collecte des encombrants en porte-à-porte a été arrêtée au profit de la dépose dans les déchèteries depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 1-4 Modes de traitement et de valorisation des déchets

Chaque type de déchet suit la filière appropriée à sa nature :

- Enfouissement en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) pour les ordures ménagères, les encombrants des déchèteries et les refus de tri.
- Tri, recyclage, compostage et valorisation pour les déchets valorisables, les biodéchets, les JMR, le verre et les déchets des déchèteries (hors encombrants).

### 1-5 Exécution des prestations

Les différentes prestations sont assurées par :

- Des entreprises privées dans le cadre des marchés publics de collectes et traitement des déchets ménagers et assimilés et des déchèteries,
- La CCPC (régie – Pôle environnement-travaux) pour les prestations de haut de quai des 3 déchèteries communautaires.

COLLECTE EN PAP (fin du marché le 31/12/2027)			
Lieux	Ordures ménagères	Déchets valorisables	Biodéchets
	Prestataire et fréquence		
<b>65 Communes :</b> Acheux-en-Amiénois, Albert, Arquèves, Auchonvillers, Authie, Authuille, Aveluy, Bayencourt, Bazentin, Beaucourt sur l'Ancre, Beaumont-Hamel, Bécordel-Bécourt, Bertrancourt, Bouzincourt, Bray-sur-Somme, Buire-sur-Ancre, Bus-les-Artois, Cappy, Carnoy-Mametz, Chuignolles, Coigneux, Colincamps, Contalmaison, Courcelette, Courcelles-au-Bois, Curly, Dernancourt, Eclusier-Vaux, Englebelmer, Etinehem-Méricourt, Forceville-en-Amiénois, Fricourt, Frise, Grandcourt, Harponville, Hédauville, Hérissart, Irlès, La Neuville-lès-Bray, Laviéville, Léalvillers, Louvencourt, Mailly-Maillet, Maricourt, Marieux, Méaulte, Mesnil-Martinsart, Millencourt, Miraumont, Montauban-de-Picardie, Morlancourt, Ovillers-la-Boisselle, Pozières, Puchevillers, Pys, Raincheval, Saint Léger-les-Authie, Senlis-le-Sec, Suzanne, Thiepval, Thièvres, Toutencourt, Varennes, Vauchelles-les-Authie, Ville-sur-Ancre	COVED 1 fois / semaine	COVED 1 fois / 15 jours	/
<i>Cantines des collèges, lycées et la maison de retraite de Bray-sur-Somme</i>	/	/	COVED 1 fois / semaine
COLLECTE EN PAV (fin du marché le 31/12/2024)			
Déchet	Territoire		Prestataire
Verre	65 communes		MINERIS à Crouy (02)
JMR	65 communes		VEOLIA Propreté à Amiens (80)
TRAITEMENT (fin des marchés le 31/12/2024 – Sauf Biodéchets le 31/12/2027)			
Déchet	Traitement		Prestataire
Ordures ménagères	Enfouissement		ISDND* à Sains en Amiénois (80) exploitée par VEOLIA Propreté
Biodéchets	Compostage		SEDE Environnement à Graincourt les Havrincourt (62)
Déchets valorisables et JMR	Valorisation		Centre de tri à Amiens (80) exploité par VEOLIA Propreté
Verre	Valorisation		OI France
DECHETERIES HAUTS DE QUAÏ			
Exploitation des déchèteries en haut de quai			Régie communautaire
DECHETERIES BAS DE QUAÏ (fin des marchés 31/12/2024)			
Déchet	Traitement		Prestataire
Encombrants	Enfouissement		ISDND* à Nurlu (80) – exploitée par COVED

Bois	Valorisation matière	COVED à Nurlu (80)
Déchets verts	Compostage	COVED à Nurlu (80)
Gravats	Valorisation matière	COVED à Nurlu (80)
Déchets ménagers spéciaux DDS	Valorisation énergétique	ARF Saint Rémy du Nord (59) et Eco-DDS (Eco-organisme)
Ferraille	Valorisation matière	FER à Fricourt (80)
Cartons	Valorisation matière	FER à Fricourt (80)
<b>DECHETERIES BAS DE QUAÏ (Fin des conventions)</b>		
<b>Déchet</b>	<b>Traitement</b>	<b>Organisme</b>
Huiles minérales	Valorisation matière	SEVIA à Harnes (62)
Huiles végétales	Valorisation matière	ECOGRAS à Bonneuil sur Marne (94)
<b>DECHETERIES BAS DE QUAÏ (éco-organismes à la fin des différents agréments)</b>		
<b>Déchet</b>	<b>Traitement</b>	<b>Eco-organisme</b>
Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)	Valorisation matière et énergétique	OCAD3E (ECOSYSTEM)
Ampoules et néons	Valorisation matière et énergétique	OCAD3E (ECOSYSTEM/RECYLUM)
Piles	Valorisation matière et énergétique	Corepile
Vêtements Linges et Chaussures	Valorisation matière	Eco-TLC Refashion La Croix Rouge et le Relais
DEA (déchets d'éléments d'ameublement), article de bricolage et de jardin et jouets	Valorisation matière et énergétique et remise sur le marché de la 2 <sup>ème</sup> main	ECOMAIISON
Cartouches d'encre et toner	Valorisation matière et énergétique	VALORLINK et CONIBI
Articles de bricolage du peintre	Valorisation matière et énergétique	Eco-DDS (Eco-organisme)
Articles de bricolage et de jardin thermique et articles de sport	Valorisation matière et énergétique et remise sur le marché de la 2 <sup>ème</sup> main	ECOLOGIC (Eco-organisme)
Plâtre	Valorisation matière et énergétique	VALOBAT
Laine de roche	Valorisation matière et énergétique	VALOBAT
Laine de verre	Valorisation matière et énergétique	VALOBAT

*\*ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux*

## 1-6 Organisation du service déchets

L'organigramme se présente comme suit :

- 1 directeur du pôle Environnement – Travaux,
- 1 responsable du service Déchets,
- 1 chef d'équipe de la régie déchèteries et de la régie technique (50 %) jusqu'au 31/10/2024,
- 1 agent d'accueil mutualisé en tant que chef d'équipe des déchèteries au 01/11/2024,
- 1 ambassadeur de tri en alternance (50 %) – départ le 30/09/2024,
- 1 ambassadeur de tri et de prévention des déchets (arrivé au 1<sup>er</sup> octobre 2024) à plein temps,
- 6 agents de déchèterie,
- 1 agent technique (50 %) sur des missions « déchets » :
  - remplacement en déchèterie,
  - distribution/réparation/récupération des bacs.

## 2 – LA COLLECTE

---

### 2-1 La collecte en porte à porte

La CCPC assure 3 collectes en PAP sur son territoire :

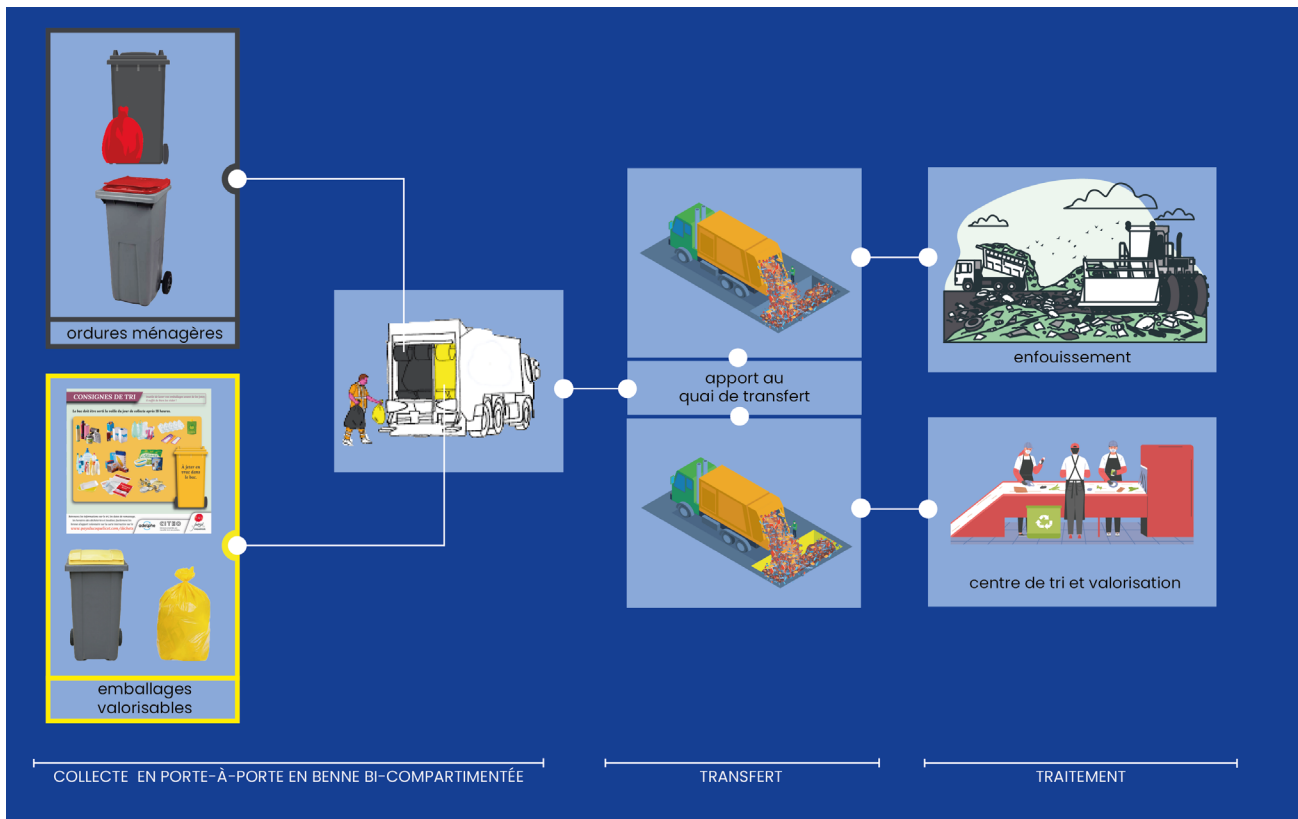
- Les ordures ménagères,
- Les emballages valorisables,
- Les biodéchets (cantines scolaires des collèges et lycées, de la maison de retraite de Bray-sur-Somme – établissements en redevance spéciale).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'entreprise COVED est titulaire du marché de collecte en PAP pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Les collectes en PAP des OM et des emballages valorisables sont réalisées avec des bennes bi-compartmentées auprès des résidents, des commerçants et des entreprises du territoire (sauf celles exonérées de TEOM). Ces bennes disposent de 2 compartiments parfaitement séparés et indépendants afin de collecter en même temps un bac d'ordures ménagères et un bac de tri.

Les ordures ménagères et les emballages collectés sur l'ensemble du territoire, transitent par le quai de transfert situé à Albert et exploité par la société COVED. Ces déchets sont compactés et conditionnés en caissons de 30 m<sup>3</sup> puis amenés jusqu'aux sites de traitement ou de tri.





## 2-1-1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

### A. Définition

La dénomination « ordures ménagères résiduelles » désigne les déchets ordinaires provenant de la préparation des repas, du nettoyage normal des habitations et des bureaux ainsi que les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux et pouvant être collectés sans sujétion technique particulière.

Les déblais, débris et gravats, les déchets dangereux (inflammables par exemple) et l'ensemble des déchets ne pouvant règlementairement pas être conduits dans les mêmes ISDND que les ordures ménagères (pots de peinture, amiante, etc.) sont expressément exclus des ordures ménagères résiduelles et ne sont pas pris en charge par le service de ramassage.

### B. Collecte

#### Equipements de pré-collecte

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les particuliers sont dotés en bacs pucés au couvercle gris et les professionnels en bacs pucés au couvercle rouge. Les usagers n'ayant pas la possibilité de stocker des conteneurs chez eux par manque de place sont dotés en sacs rouges.



### Règle de dotation

La dotation en bac OM respecte la règle suivante :

REGLE DE DOTATION BAC OM	
NOMBRE DE PERSONNES DANS LE FOYER	LITRAGE
1 à 3	140 L
4 à 5	240 L
5 ET PLUS	360 L
COLLECTIF	360 - 660 L

### Fréquence et modalité de collecte et TEOMI

Sur l'ensemble du territoire, la fréquence de collecte est hebdomadaire. Les modalités de collecte sont les suivantes :

- Collecter uniquement les bacs de la CCPC,
- Ne pas collecter les bacs non identifiés,
- Signaler les problématiques de collecte via le logiciel installé sur les bennes OM,
- Ne pas collecter les bacs avec un couvercle ouvert,
- Ne pas collecter les dépôts à côté des bacs,
- Ne pas collecter un sac sans étiquette,
- Etre vigilant sur les présentations des bacs (éviter les oublis),
- Remettre les bacs en place.

Lorsqu'une erreur est constatée par l'entreprise, un relevé d'information est édité avec le logiciel de collecte de l'entreprise. Cette information est ainsi transmise directement au service déchets et à l'ambassadeur de tri.

### Présentation des bacs

13 561 bacs OM sont répartis sur le territoire en 2024 :

Bacs	Nb bacs 2024
140	9 364
240	2 982
360	589
660	626

TOTAL	13 561
-------	--------

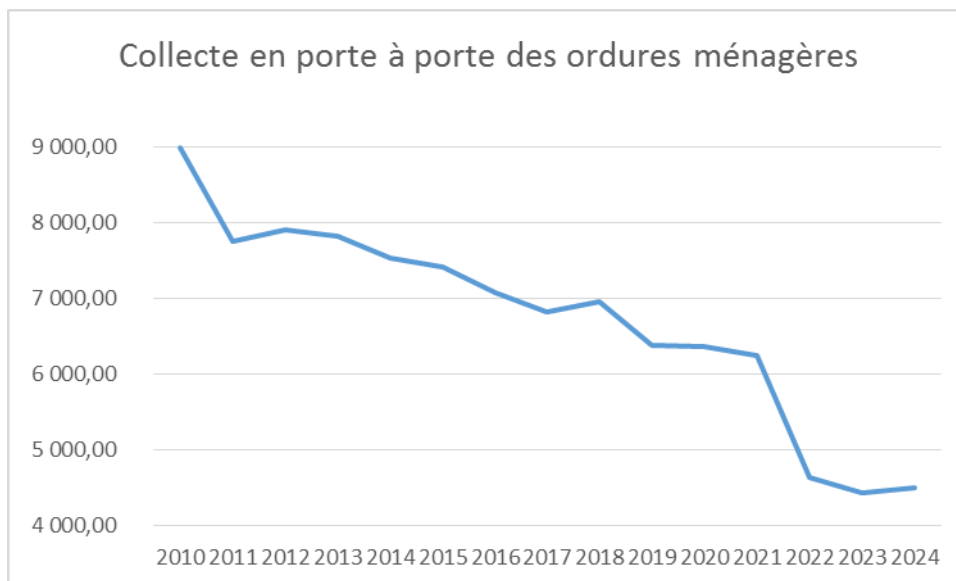
Durant l'année 2024, selon les tailles des bacs OM les moyennes de levées sont les suivantes :

Bacs	Nb bacs	Nombres de levées	Moyenne des levées
140	9 364	80 818	9
240	2 982	32 476	11
360	589	8 460	14
660	626	10 980	18

### C. Tonnages collectés

#### Evolution des tonnages

4 502,74 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en PAP, soit 160,01 kg/hab contre 156,89 kg/hab en 2023. Il est constaté une augmentation de 1,64 % du tonnage des ordures ménagères.



#### Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

En 2010, la collectivité avait produit 8 987,86 tonnes d'ordures ménagères contre 4 502,74 T en 2024 soit **une baisse de 49,90 %, soit une baisse de moitié en 14 ans.**

### 2-1-2 La collecte sélective

#### A. Définition

Depuis avril 2016, la CCPC a mis en place les extensions des consignes de tri. Grâce au geste de tri et au recyclage des matières valorisables, le Pays du Coquelicot agit en faveur de l'environnement.

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont l'ensemble des emballages ménagers :

- les cartonnets d'emballages,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium (aérosols, boîtes de boissons, boîtes de conserve, etc.),
- les emballages plastiques (bouteilles, bidons et flacons, barquettes, pots et boîtes, sacs et sachets, films).

**CONSIGNES DE TRI** inutile de laver vos emballages avant de les jeter, il suffit de bien les vider !

**Le bac doit être sorti la veille du jour de collecte après 18 heures.**

Retrouvez les informations sur le tri, les dates de ramassage, les horaires des déchèteries et localisez facilement les bennes d'apport volontaire sur la carte interactive au [www.paysducoquelicot.com/déchets](http://www.paysducoquelicot.com/déchets)

adelphe CITEO le pays du coquelicot  
Donnez ensemble une nouvelle vie à nos produits.

### B. Collecte

#### Equipements de pré-collecte

Tout comme pour les bacs OM, les usagers ont été dotés en bacs de tri pucés au couvercle jaune et pour ceux ayant un manque de place en sacs jaunes.



Pour être collecté, le bac/sac de tri doit être présenté sans erreur de tri apparente. Lorsqu'une erreur est constatée, un flyer est déposé dans la boîte aux lettres pour rappeler les consignes et le bon geste de tri (cf le flyer ci-après) :



# C'est dommage, c'était presque ça !



**Vous avez trié vos déchets mais malheureusement votre conteneur n'a pas pu être collecté, car il reste des déchets qui n'auraient pas dû y être.**

**Pour rappel, dans le conteneur jaune, sont autorisés tous les emballages :**



**Encore un petit effort et bientôt vous deviendrez un tri-athlète,  
Pour vous aider, consultez le guide du tri et de la déchèterie.**



### Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Retrouvez les informations sur le tri, les dates de ramassage, les horaires des déchèteries et localisez facilement les bennes d'apport volontaire sur la carte interactive au : [www.paysducoquelicot.com/dechets](http://www.paysducoquelicot.com/dechets)  
Tél. : 03.22.64.10.30



Paprec Group - décembre 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique

Un relevé d'information est également édité avec le logiciel de collecte de l'entreprise. Cette information est ainsi transmise directement au service déchets et à l'ambassadeur de tri.

### Règle de dotation

La règle de dotation pour les bacs de tri est la suivante :

REGLE DE DOTATION TRI SELECTIF	
NOMBRE DE PERSONNES DANS LE FOYER	LITRAGE
1	140 L
2 A 4	240 L
5 ET PLUS	360 L
COLLECTIF	360 - 660 L

### Fréquence et modalités de collecte

La fréquence de collecte en PAP est de 1 fois tous les 15 jours. Les consignes de collecte sont les suivantes :

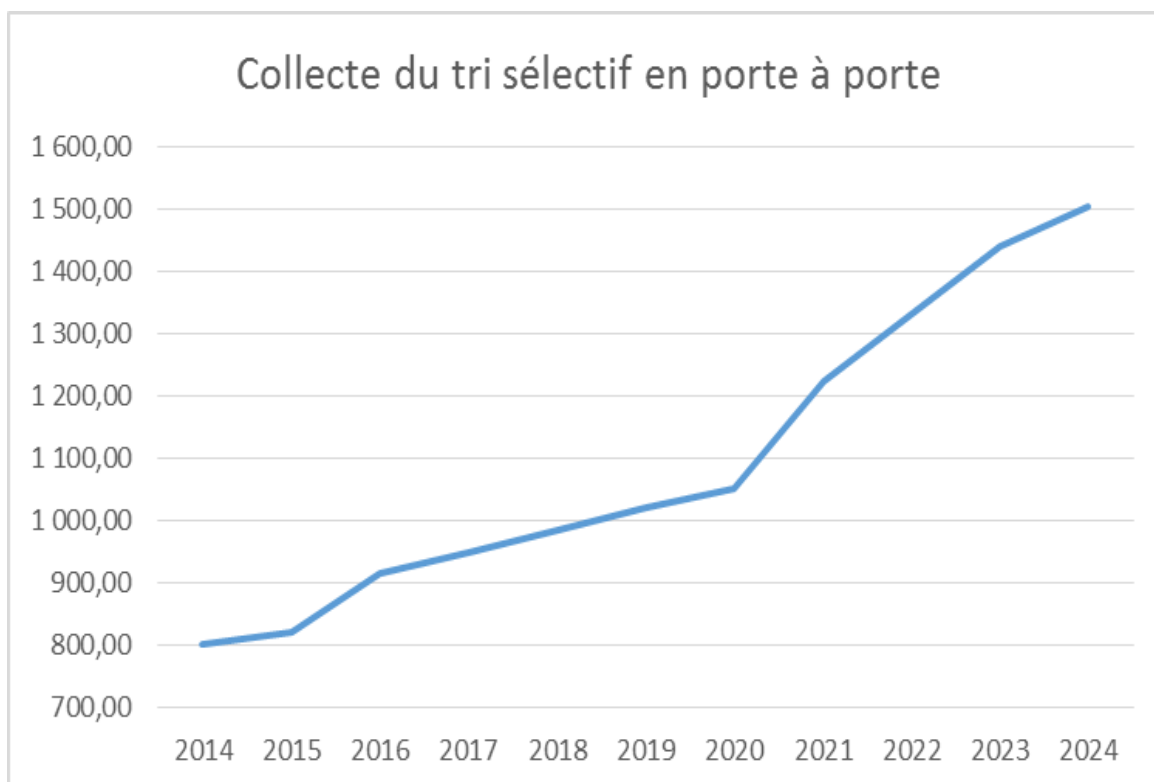
- Ne pas collecter si le bac présente des erreurs de tri et mettre un flyer,
- Signaler à la CCPC tout problème par le logiciel installé sur les bennes,
- Remettre les bacs en place.

#### C. Tonnages collectés

### Evolution des tonnages

1 504,38 tonnes d’emballages valorisables ont été collectées, représentant ainsi une performance de 53,46 Kg/hab contre 50,97 Kg/hab en 2023.

La quantité d’emballages valorisables collectée **a augmenté de 4,52 %** par rapport à 2023.

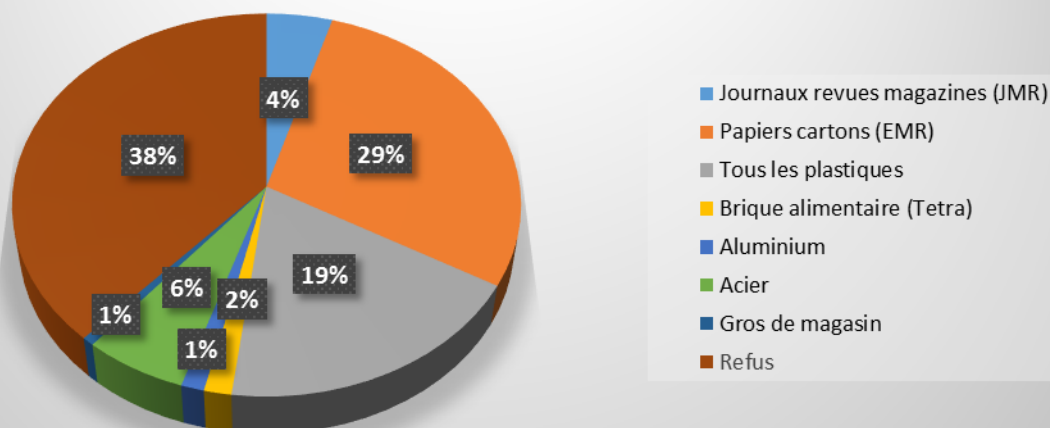


### Répartition des tonnages entrants au centre de tri et triés par matériaux

Les modalités de tri sont sans changement par rapport aux années précédentes. Acheminés au centre de tri d’Amiens, les déchets recyclables sont triés mécaniquement et manuellement par catégories de matériaux avant envoi en filières de valorisation. Le tableau ci-dessous, reprend par matériaux les évolutions de tonnages 2023/2024.

Matériaux		2023	2024
Tonnage entré		1 439,34	1 504,38
Tonnage trié (avec ou non le stock N-1)		1 439,34	1 446,40
Journaux revues magazines (JMR)		38,726	66,21
Papiers cartons (EMR)		416,61	415,4
PLASTIQUES (extension des consignes de tri)	PET Foncé	34,936	11,81
	PET Clair	4,871	121,87
	PEHD	59,898	41,32
	PP	15,842	32,43
	PS	139,193	4,32
	Film	43,477	58,81
Brique alimentaire (Tetra)		24,886	23,13
Aluminium		15,518	19,51
Acier		80,786	87,13
Gros de magasin		51,957	10,31
<b>Déchets</b>		<b>512,64</b>	<b>554,15</b>
<b>Total</b>		<b>1 439,34</b>	<b>1 504,38</b>

### Répartition du tonnage entré et trié par matériaux 2024

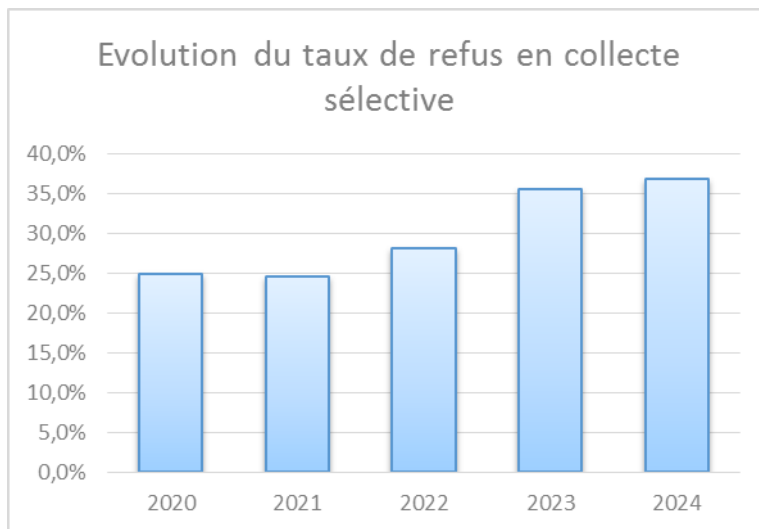


#### Taux de refus

Les refus de tri correspondent à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Ces déchets sont en majeure partie des déchets déposés par erreur dans le bac/sac jaune (OM, DEEE, contenant plein, ...) et des déchets liés aux extensions de consignes de tri non valorisables actuellement (par exemple une barquette noire – non reconnue par les trieurs optiques ou des petits emballages). Ces déchets représentent 554,15 tonnes, soit 36,84 % des tonnages collectés contre 35,62 % en 2023.

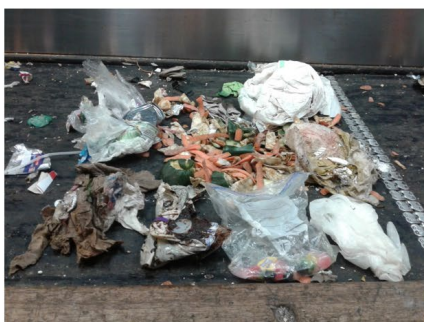
Ce taux de refus a augmenté en 2024. Cette évolution est liée à la mise en place de la TEOMI et la communication sur les gestes de tri. L'augmentation des refus correspond à :

- 1- En voulant réduire le volume des ordures ménagères, les usagers font plus d'erreurs de tri,
- 2- La communication renforce le geste de tri. Mais certains de ces déchets ne disposent pas pour l'instant de filière de valorisation,
- 3- Arrivée de la 1ère facturation en TEOMI.



Les erreurs de tri les plus fréquemment rencontrées sont les suivantes :

- des contenants non vidés (restes alimentaires et liquide),
- des ordures ménagères,
- des couches pour bébé,
- du verre,
- des encombrants et autres déchets (casseroles, chaussures de ski, vêtements ...) destinés aux filières de déchèterie,
- des imbriqués (les déchets les uns dans les autres pour gagner de la place).





Afin de limiter ces refus, la collectivité rappelle les bons gestes dans ses publications de communication et travaille avec l'ambassadeur de tri. L'entreprise de collecte est également sollicitée afin d'être vigilante sur la qualité de la collecte des bacs.

Actuellement l'ensemble des refus de tri sont envoyés par le prestataire du centre de tri, vers l'ISDND de à Sains en Amiénois (80) exploitée par VEOLIA Propreté.

### 2-1-3 Collecte des biodéchets

#### A. Définition

Les biodéchets sont des déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc (aussi appelés déchets verts) et des déchets alimentaires (aussi appelé « déchets de cuisine et de table »). Conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les français doivent trier à la source leurs biodéchets.

#### B. Collecte

##### Réglementation et utilisateur

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la CCPC a déployé une collecte en PAP des biodéchets. Elle s'effectue auprès des cantines des collèges et lycées et de la maison de retraite de Bray-sur-Somme assujettis à la redevance spéciale. Il est important de souligner que dans le cadre de cette collecte, les déchets de jardin ne sont pas acceptés.

##### Equipements de pré-collecte

Tout comme pour les bacs OM et de tri sélectif, ces établissements ont été dotés avec des bacs au couvercle marron spécifiques aux biodéchets.

##### Fréquence et modalités de collecte

La fréquence de collecte est de 1 fois par semaine.

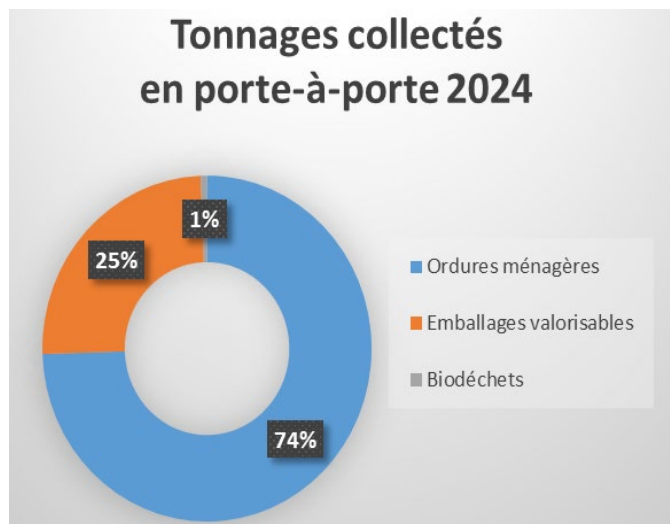
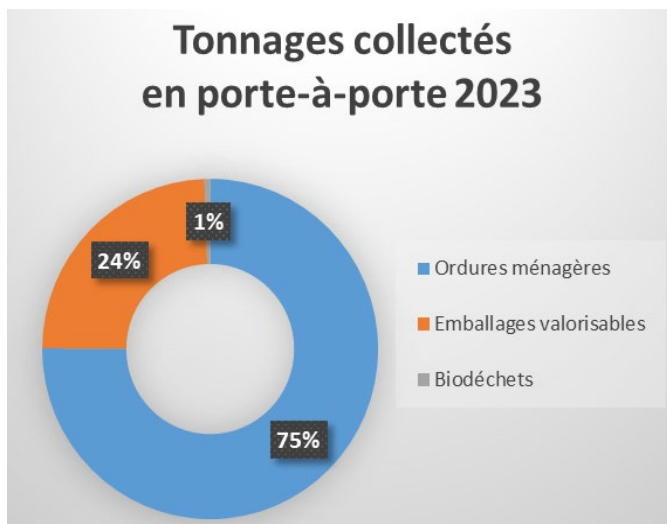
Les modalités de collecte sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

DECHETS AUTORISES (en vrac dans le bac)	DECHETS INTERDITS
Epluchures, fruits et légumes abimés, Restes de repas, Pain et céréales, Coquilles d'œufs, Marc de café et sachets de thé, Os, viandes, poissons produits de la mer, Laitage (sans les emballages).	Les huiles, Emballages, films plastiques, capsules de café, gobelets, pots de yaourt, Boîtes de conserve, Ordures ménagères, Cendre, litière, Déchets verts.
<b>CONDITIONNEMENT DES BACS</b>	
Le conteneur doit être entreposé couvercle fermé dans un local ventilé, sec et à température ambiante.	

#### C. Tonnages collectés

En 2024, 37 tonnes ont été collectées et donc détournées des ordures ménagères contre 32,26 tonnes en 2023. Ces déchets sont ensuite traités et valorisés en compost sur le site de SEDE Environnement à Graincourt-les-Havrincourt (62).

## 2-1-4 Bilan de la collecte en porte à porte



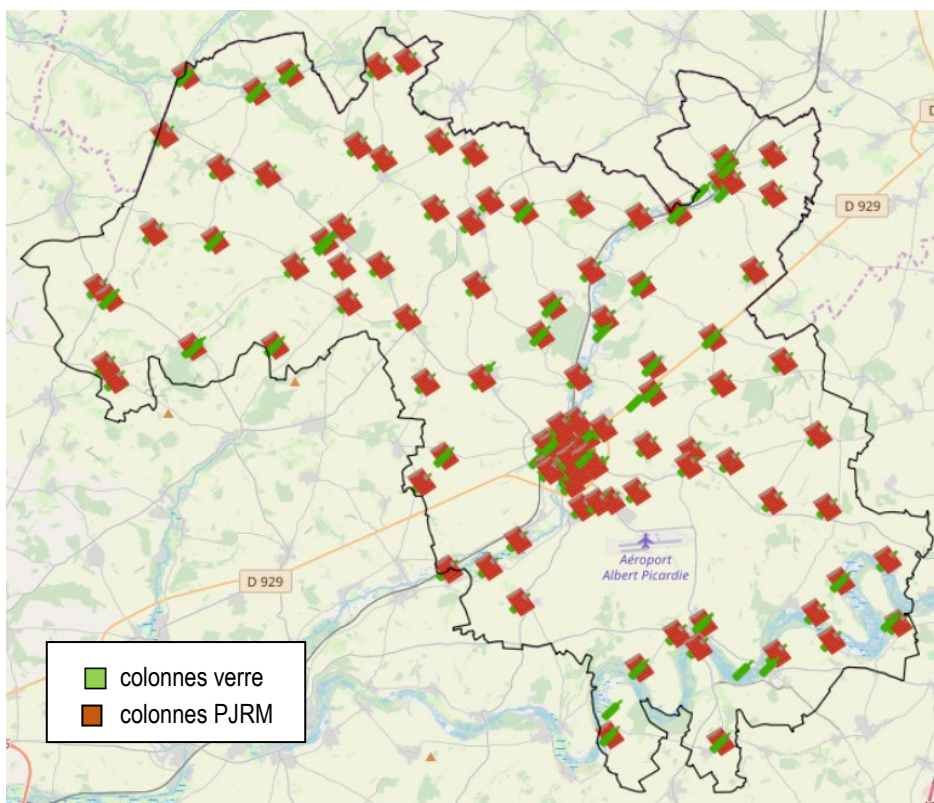
Entre 2023 et 2024, le bilan des collectes en PAP est positif :

- Diminution du tonnage des OM,
- Augmentation du tonnage du tri,
- Augmentation du tonnage des biodéchets.

## 2-2 La collecte en apport volontaire

### 2-2-1 Les colonnes d'apport volontaire

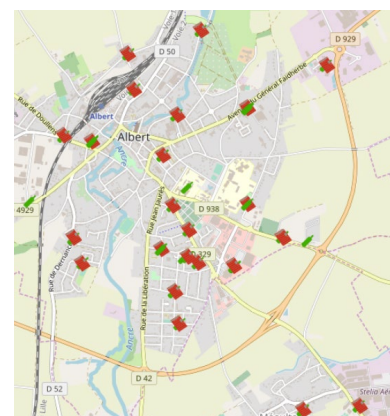
Le maillage est composé de 157 colonnes à verre, soit 1 pour 179 habitants et de 112 colonnes à papiers journaux revues magazines (PJRM), soit 1 pour 251 habitants.



Carte des emplacements des colonnes (verre et PJRM)



Photo des colonnes verre (vert) et PJRM (marron)



Zoom sur ALBERT

La société VEOLIA Propreté assure le vidage, le transport et la valorisation des PJRM. Une fois la collecte effectuée, les PJMR sont acheminés au centre de tri d'Amiens afin d'être séparés des autres déchets fibreux déposés dans les colonnes. Ils seront ensuite envoyés en filière de valorisation.

La société Minéris réalise le vidage, le transport du verre qui est directement acheminé vers le repreneur OI Manufacturing en vue d'être valorisé.

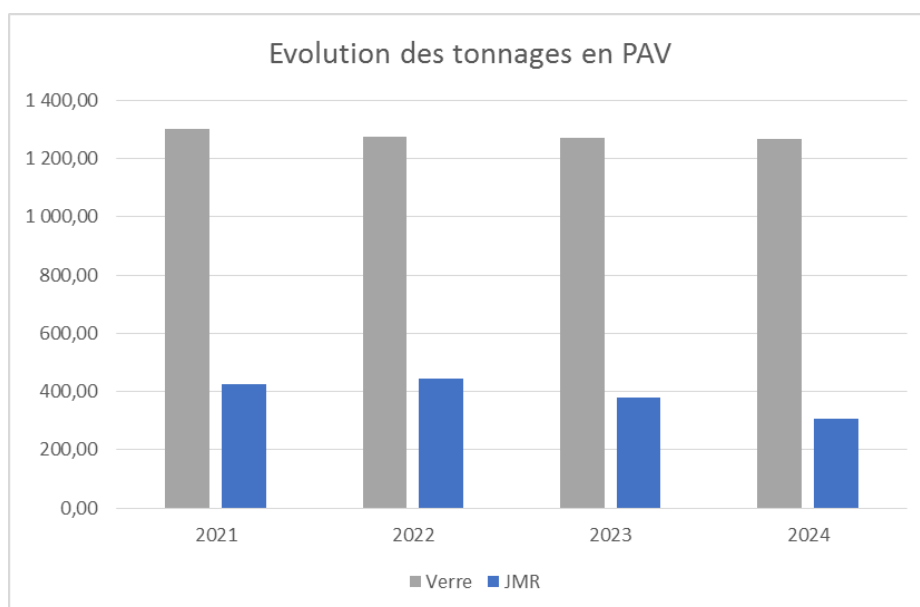
La société VEOLIA assure aussi le nettoyage extérieur des bornes (PJMR et verre) 2 fois par an.



	Nombre de colonnes	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Evolution
Verre	157	1 270,64	1 268,36	- 0,18 %
PJRM	112	379,30	307,24	- 19 %

Tableau récapitulatif des tonnages

Les évolutions des tonnages sont assez complexes à interpréter d'une année sur l'autre. Le graphique ci-dessous montre que les tonnages du verre sont assez stables au fil des années. En revanche, les tonnages des PJMR ont diminué d'environ 20 %. L'hypothèse de cette baisse serait la diminution des prospectus dans les boîtes aux lettres.



### 2-2-3 La collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Les DASRI des patients en automédication sont collectés à part afin de sécuriser le ramassage et le traitement de ces déchets pouvant générer des risques de piqûre et de coupure chez les agents de collecte, de transfert, de tri et de traitement des ordures ménagères.

Tout patient se présentant dans une pharmacie du Pays du Coquelicot avec une ordonnance de traitement générant un déchet piquant, coupant ou tranchant se voit délivrer gratuitement, en même temps que son traitement, une boîte de conditionnement des déchets de 0,6 ou 2 litres. Cette boîte sera rapportée à la pharmacie une fois pleine.

L'éco-organisme DASTRI prend en charge la collecte et le traitement de ces DASRI auprès de 8 pharmacies du territoire :

- Acheux en amiénois : 1 pharmacie
  - 12, rue Wazières
- Albert : 4 pharmacies
  - 58, rue de la Libération
  - 32, rue Jeanne d'Harcourt
  - 2, rue de Gomicourt
  - 18, place d'Armes
- Miraumont : 1 pharmacie
  - 10, rue Fontaine
- Bray sur somme : 1 pharmacie
  - 10, place de la Liberté
- Mailly-Maillet : 1 pharmacie
  - 2, rue Eugène Dupré

### 2-3 Les déchèteries communautaires

#### 2-3-1 Généralités

La Communauté de communes dispose en 2024 de trois déchèteries fixes à Albert, Acheux-en-Amiénois et Bray-sur-Somme et d'une déchèterie mobile à Miraumont.

Les hauts de quai des déchèteries d'Albert, d'Acheux-en-Amiénois et de Bray-sur-Somme sont gérés par 6 agents de la régie communautaire qui ont en charge :

- la vérification des cartes d'accès,
- le conseil et l'assistance aux usagers pour les apports de déchets,
- le respect des consignes de tri et des règles de sécurité,
- la programmation de l'enlèvement des bennes pleines,
- le nettoyage et l'entretien du site.

#### Les déchèteries fixes

Elles sont accessibles gratuitement aux particuliers du territoire ainsi qu'aux professionnels pour les cartons.

Depuis le 15 avril 2022, les professionnels peuvent accéder aux déchèteries sous conditions tarifaires (délibération du Conseil communautaire du 04/04/2022) pour la dépose du bois (hors REP), des gravats, des encombrants et des déchets verts.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Communauté de communes a augmenté l'amplitude horaire d'ouverture des déchèteries d'Acheux-en-Amienois et de Bray-sur-Somme. Les heures d'ouverture sont disponibles à l'entrée des sites, sur le site internet de la CCPC et dans le guide des déchèteries. Ci-dessous les horaires d'ouverture :

Au 01/01/24	ALBERT	ACHEUX-EN-AMIENOIS	BRAY-SUR-SOMME
<b>Lundi</b>	14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
<b>Mardi</b>	9 h - 12 h / 14 h - 18 h		
<b>Mercredi</b>	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
<b>Jeudi</b>	14 h - 18 h		
<b>Vendredi</b>	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
<b>Samedi</b>	9 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
<b>Dimanche</b>	9h - 12h		

### La déchèterie mobile

Depuis 2018, la déchèterie mobile de Miraumont est accessible chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois. Une benne d'encombrants est mise à disposition dans la commune de 9h à 12h. Celle-ci est gardiennée par un agent municipal qui contrôle l'apport des déchets.

### Les déchets acceptés

Les déchèteries disposent de plus de 20 filières de collecte des déchets. Les déchets sont collectés et traités par des prestataires privés qui exploitent les bas de quai des déchèteries (tableau point 1-5) et par les filières de responsabilité élargies du producteur (REP) des éco-organismes.

Les déchets acceptés sur les trois sites sont les gravats, les déchets verts, la ferraille, les cartons, les déchets spéciaux (peintures, solvants, radiographies, etc.), les batteries, les huiles de vidange, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), le verre, les PJMR, les cartouches d'encre, les piles, les ampoules, les textiles, les encombrants, le bois, les articles de bricolage (du jardin et du peintre) et les jouets.

Le Conseil communautaire a délibéré le 24 juin 2024 sur l'instauration d'une nouvelle filière à responsabilité élargie du producteur pour les déchets provenant des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), notamment le plâtre, les menuiseries, les laines de roche et de verre.

Pour rappel les ordures ménagères, les déchets valorisables (du bac jaune), l'amiante, les pneus et autres déchets dangereux ne sont pas acceptés sur les déchèteries.

### 2-3-3 Les tonnages collectés

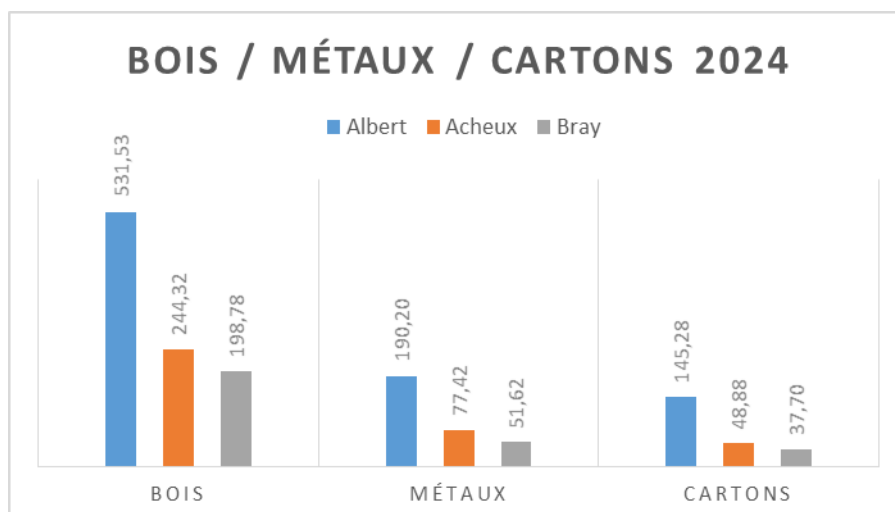
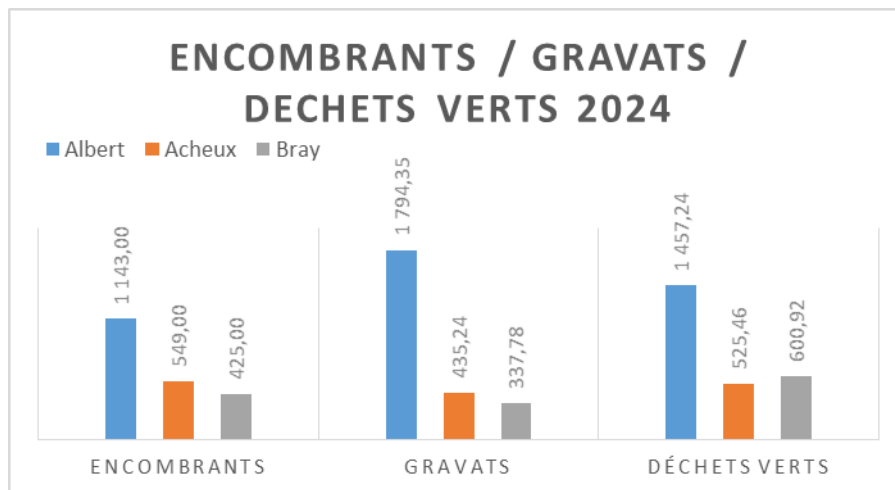
#### Les tonnages collectés en bennes (hors éco-organisme)

Sur l'ensemble des déchèteries communautaires, les encombrants, le bois, la ferraille, les gravats, le carton et les déchets verts sont collectés en bennes de 30 m<sup>3</sup> (sauf la benne des gravats, 15 m<sup>3</sup>). Le tableau et le graphique ci-dessous exposent les différents tonnages et l'évolution entre 2019 et 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Encombrants	4479,72	4084,41	4 841,57	2 893,06	2 196,01	2 169,32	-1,22%
Bois	0	0	0	552,82	809,49	974,63	20,40%
Ferraille	303,86	301,16	363,3	314,58	277,42	319,24	15,07%
Gravats	2611,69	2471,52	3 502,84	2 877,71	3 081,64	2 567,37	-16,69%
Cartons	148,75	154,86	200,36	262,28	220,16	231,86	5,31%
Déchets verts	2261,88	1923,5	3 921,64	2 216,12	2 482,02	2 583,62	4,09%
<b>TOTAL</b>	<b>9 805,90</b>	<b>8 935,45</b>	<b>12 829,71</b>	<b>9 116,57</b>	<b>9 066,74</b>	<b>8 846,04</b>	<b>-2,43%</b>

Les tonnages de la déchèterie mobile de Miraumont sont de 31,92 tonnes d'encombrants contre 38,62 tonnes en 2023.

Comme indiqué en introduction, la déchèterie mobile de Miraumont a été fermée le 31 décembre 2024.



## Les tonnages des autres déchets

### ⊗ Les déchets dangereux

Une partie de la collecte est réalisée par l'éco-organisme ECO-DDS et le reste par la société ARF. Ces déchets sont valorisés par incinération. 96,773 T de DDS ont été collectés, représentant 3,44 Kg/hab.

	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Eco-DDS (T)	11,32	5,912	9,312	57,51 %
ECO-DDS ABJ Peintre (REP 2023)	0	0,279	0,491	75,99 %
ARF (T)	69,317	81,64	86,97	6,53 %
<b>TOTAL</b>	<b>80,637</b>	<b>87,831</b>	<b>96,773</b>	<b>+ 10,18 %</b>

### ⊗ Les Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les ampoules et néons

Les D3E, les ampoules et les néons déposés par les habitants sont collectés et traités par Eco-système. 300,057 tonnes ont été collectés contre 355,371 T en 2023, représentant 10,66 kg/hab.

	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
D3E	317,40	355,371	300,057	-15,57%

### ⊗ Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), articles de bricolage et de jardin (ABJ) et les jouets

Eco-maison prend en charge ces déchets. Ils sont ensuite triés et valorisés par matière et représentent 24,86 Kg/hab.

	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Eco-maison (T)	459,81	660	699,65	6,15 %

### ⊗ Les cartouches d'encre

Les cartouches d'encre sont collectées par Valorink. Ces déchets sont valorisés par incinération.

	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Cartouches d'encre (T)	0,101	0,106	0,104	-1,89%

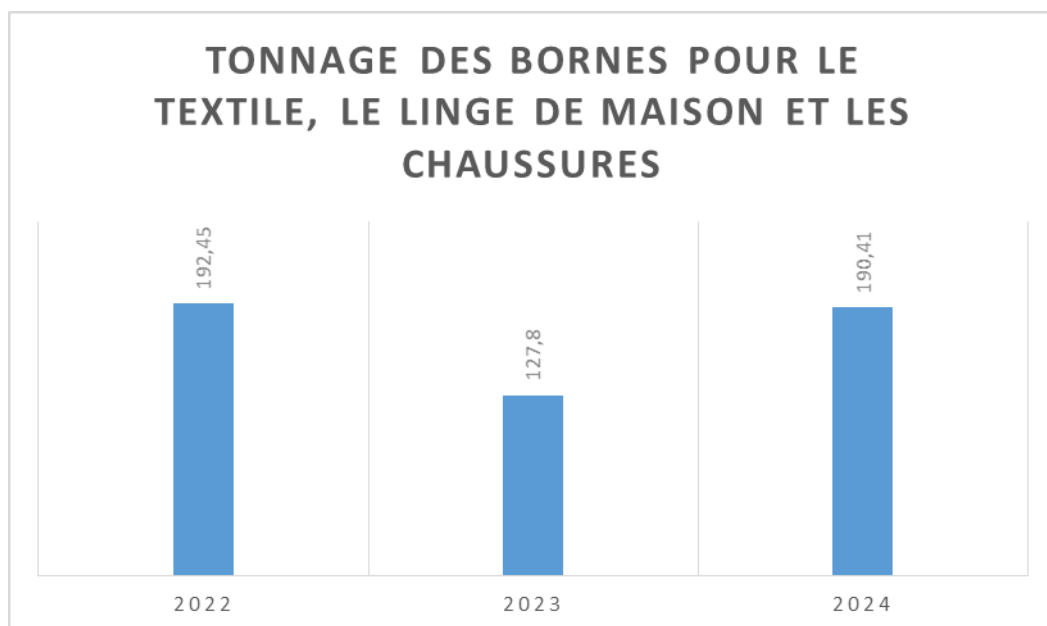
### ⊗ Les piles

La collecte des piles est assurée par Corepile. Les piles sont ensuite valorisées en énergie et matière.

	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Piles et batteries (T)	2,205	2,238	2,57	14,83%

### ⊗ La collecte des bornes pour le Textile, le Linge de maison et la Chaussures (TLC)

19 points de collecte spécialisés pour la récupération des TLC sont situés sur le territoire dont certains en déchèterie. Ces bornes sont installées par les organismes spécialisés dans la récupération des vêtements et chaussures, la croix rouge et le relais. Refashion est en charge de la bonne coordination des différents interlocuteurs.



	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Textile, linge de maison et les chaussures	192,45	127,80	190,41	48,99 %

⊗ La collecte des déchets « produits et matériaux de construction du bâtiment » (PMCB)

Cette filière a été mise en place sur les 3 déchèteries, en septembre 2024.

	2024	Evolution
Plâtre	61,72	/
Laine de roche	1,32	/
Laine de verre	3,06	/
Menuiseries	10,34	/
TOTAL	76,44	

### Bilan des tonnages

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Bennes de déchèteries	12 829,71	9 116,57	9 066,74	8 846,04	-2,43%
Autres déchets en déchèteries	718,79	1 133,24	1 234,16	1 295,44	4,97%
Total	13 548,50	10 249,81	10 300,90	10 141,48	-1,55%

En globalité, les tonnages en déchèterie continuent à diminuer. Cette variation s'explique par un meilleur suivi des cartes d'accès. Par ailleurs, il est important de souligner que :



- 974,63 tonnes de bois ont été redirigés vers une filière de traitement et de valorisation, plutôt que vers l'enfouissement (bennes encombrants),
- Les encombrants ont diminué de 26,69 T (1,22 %). En 2023 cette baisse était de 697,05 tonnes (24,09 %),
- La nouvelle filière REP PMCB a permis d'éviter 76,44 T destinés à l'enfouissement (par la filière des encombrants).

Le bilan est positif. Grâce aux filières de valorisation des déchets, **le taux de valorisation 2024 de 78,61 % est sensiblement équivalent à celui de 2023 de 78,68 %.**

### 3 Le traitement des déchets et leurs devenir

---

#### 3-1 L'enfouissement

##### 3-1-1 Ordures ménagères et les refus de tri

Les ordures ménagères résiduelles ainsi que les refus de tri sont traités par enfouissement en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Sains-en-Amiénois (80) exploitée par VEOLIA Propreté.

A l'entrée du site, les déchets font l'objet d'un contrôle (radioactivité notamment) et d'une pesée, avec émission d'un bon de pesée unique. Ils sont ensuite compactés et enfouis dans des alvéoles séparées par des digues de terre. Lorsqu'une alvéole est remplie, elle est recouverte et végétalisée. Elle continue alors à faire l'objet de surveillance et de contrôles.

L'ISDND est confinée par une couche d'argile, des bâches en plastique et des membranes géotextiles afin de protéger l'environnement des infiltrations. Les lixiviats, c'est-à-dire l'eau polluée constituée du jus provenant de la décomposition des déchets et des eaux de pluie, sont collectés et traités sur place en station d'épuration.

Lors de leur décomposition, les déchets produisent du biogaz qui est capté par un réseau de tuyaux pour être conduit jusqu'à une centrale où il sert à produire de l'électricité. En cas d'excédent, le biogaz est orienté vers des torchères pour être brûlé.

L'ISDND de Sains en Amiénois est installé sur une surface d'exploitation d'environ 17 hectares et a une capacité de 200 000 tonnes par an. Il peut être exploité jusqu'en 2030.

##### 3-1-2 Encombrants des déchèteries

Les encombrants collectés sur les déchèteries sont traités par enfouissement en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Nurlu (80) exploitée par COVED. Le site de NURLU fonctionne sur le même principe que celui de Sains-en-Amiénois.

#### 3-2 Le tri et le recyclage

##### 3-2-1 Le tri des déchets d'emballages et des journaux magazines

Les déchets d'emballages sont transportés par COVED et les journaux magazines par VEOLIA Propreté, jusqu'au centre de tri d'Amiens géré par VEOLIA Propreté.

Un second tri est effectué sur le centre de tri permettant d'éliminer les refus de tri et de séparer les déchets valorisables par matériaux (plastiques, acier, carton, etc.). Ce second tri est mécanique (tri

ballistique, électro-aimant, etc.) mais aussi manuel. Il est donc primordial d'insister sur l'importance du tri bien effectué afin de contribuer à la qualité des conditions de travail des trieurs.

### 3-2-2 Le recyclage

Une fois triés par matériaux et conditionnés en balles, les déchets sont stockés sur le centre de tri avant leur expédition vers les industries du recyclage. Par exemple, les journaux sont dirigés vers l'industrie de la papeterie et l'aluminium vers l'industrie de l'aluminium.

## 3-3 Le compostage

### 3-2-1 Les déchets verts

Les déchets verts sont réceptionnés sur une plateforme de compostage sur le site de l'agence de NURLU. Ils sont ensuite broyés pour servir à la fabrication de compost conforme aux normes NFU 44-051. Le process mis en œuvre est le suivant :

- broyage et mélange,
- mise en andain des déchets verts,
- maturation et criblage,
- stockage.

### 3-2-2 Les biodéchets

Après la collecte, les biodéchets sont acheminés directement sur la plateforme de compostage de l'entreprise SEDE Environnement située à Graincourt-les-Havrincourt (62). La transformation en compost suit le même process que pour les déchets verts.

## 3-4 La valorisation

Le traitement des déchets collectés en déchèterie (hors encombrants) se distingue en 2 catégories : la valorisation énergétique par incinération ou la valorisation matière. Le tableau ci-dessous synthétise par déchets le type de valorisation :

	Bois	Gravats	Déchets ménagers spéciaux DDS (dont les ABJ du peintre)	Huiles minérales	Huiles végétales	Ferraille	Plâtre	Laine de roche	Laine de verre	Menuiseries	Cartons	DEEE	Ampoules et néons	Piles	Vêtements linges et chaussures	DEA dont les ABJ	Cartouches d'encre et toner
Valorisation énergétique			x							x		x	x	x		x	x
Valorisation matière	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

## 3-5 Les filières à Responsabilité élargie du producteurs ou REP

Une filière REP est un système mis en place pour gérer la fin de vie des produits que nous utilisons, en impliquant les producteurs dans la prise en charge de leurs déchets. Ce concept repose sur le principe du "pollueur-payeur", où les producteurs sont responsables de l'élimination des déchets issus de leurs produits, une fois que ceux-ci deviennent des déchets.

L'objectif principal d'une filière REP est de réduire l'impact environnemental en encourageant la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets. Cela permet aussi de responsabiliser les producteurs, qui doivent organiser et financer la gestion de leurs produits en fin de vie, afin de préserver notre planète.

Par exemple, pour des produits comme les emballages, les appareils électriques ou les textiles, des filières REP existent pour s'assurer qu'ils soient recyclés de manière efficace et respectueuse de l'environnement. Cela contribue à limiter la pollution, à économiser les ressources naturelles et à promouvoir une économie circulaire.

La REP permet :

- **Gestion des Déchets** : la collecte, le tri et le recyclage des déchets,
- **Réduction de l'Impact Environnemental** : ces filières contribuent à réduire la pollution et à préserver les ressources naturelles,
- **Création d'Emplois** : ces filières REP génèrent des emplois directs et indirects, notamment dans les secteurs de la collecte, du tri, du recyclage et de la valorisation
- **Innovation et recherche** : Elles encouragent l'innovation dans les méthodes de recyclage et de valorisation des déchets, ainsi que dans le développement de nouveaux matériaux recyclables
- **Sensibilisation et Éducation** : ces filières jouent également un rôle dans la sensibilisation des consommateurs et des entreprises à l'importance du recyclage et de la gestion responsable des déchets.

Les filières REP pour lesquelles la CCPC est engagée sont présentées dans le tableau du point 1-5.

### 3-6 Le rachat matière

La CCPC a conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée de 5 ans, deux contrats avec ADELPHÉ et CITEO, éco-organismes agréés par l'État pour les filières à responsabilité élargie du producteur (REP) d'emballages ménagers et papiers graphiques. Arrivés à échéance le 31 décembre 2022, ces contrats ont été prolongés par avenant pour l'année 2023, dans les mêmes conditions. Suite à la fusion des filières REP « Emballages Ménagers » et « Papiers Graphiques » en 2024, un nouvel avenant a été signé avec ADELPHÉ, filiale de CITEO, prolongeant le contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, et à l'instar des précédents contrats, la collectivité a choisi librement, pour chaque standard par matériau, une option de reprise et de recyclage parmi les trois options proposées (reprise Filière, reprise Fédérations, reprise individuelle) et passe, avec les repreneurs, des contrats de reprise par matériaux triés, afin de percevoir les recettes liées au rachat des matériaux triés.

Les contrats de reprise des matériaux valorisables issus de la collecte sélective ont été renouvelés par voie d'avenant au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les entreprises de recyclage sont :

- Contrat fédération avec EPR pour les emballages en plastique, en acier, en aluminium, en papier – carton,
- Reprise filière avec UPM pour les journaux revues magazines,
- Reprise filière avec O-I Manufacturing pour les emballages en verre,

Pour les déchèteries, la reprise des cartons et de la ferraille se fait en 2024 avec FER Fricourt (80) et les batteries de véhicules se fait avec l'entreprise ARF (59).

## 4 –IMPACT ENVIRONNEMENTAL, PREVENTION

---

### 4-1 Impact environnemental

Afin de répondre aux différents objectifs des lois en vigueur pour réduire la production de déchets, limiter l'enfouissement et réduire l'impact carbone, la CCPC a fait le choix de :

- instaurer la TEOMI,
- sensibiliser les usagers par la communication sur le geste de tri,
- mettre en place une collecte des biodéchets,
- déployer un dispositif d'aide à l'achat de composteur, lombricomposteur ou de bokaski,
- mettre en œuvre de nouvelles filières de tri en déchèteries dont les REP,
- réaliser les collectes PAP en bennes bicompartimentées.

### 4-2 Prévention

#### 4-2-1 Ambassadeur de tri et agent de prévention

Depuis 1<sup>er</sup> octobre 2022, un ambassadeur de tri en contrat d'apprentissage réalisait les missions suivantes :

- Renseigner les usagers (TEOMI, obtention/maintenance bacs, déchèterie, collecte,...)
- Suivre les collectes,
- Traiter les erreurs de tri auprès des usagers,
- Suivi des réclamations et des évolutions,
- Sensibiliser les usagers en habitat collectif,
- Participer aux caractérisations faites par le prestataire du centre de tri (18 par an),
- Sensibiliser et animer autour des déchets à destination du grand public et des scolaires,
- Intervenir dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Les missions de cet agent se sont achevées à la fin de son contrat d'apprentissage le 30 septembre 2024. Ces missions étant indispensables à la poursuite des actions du service déchets, la Communauté de communes a donc recruté au 1<sup>er</sup> octobre 2024, un nouvel agent en tant qu'ambassadeur de tri et agent de prévention.

#### 4-2-2 Tri à la source des biodéchets

En vue de l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et conformément à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (loi AGEC), la CCPC a développé plusieurs actions :

1. Mise en place d'un soutien à l'achat pour un dispositif de compostage pour les particuliers à hauteur de 20 € pour un composteur et de 40 € pour un lombricomposteur ou un bokashi. La CCPC a alloué pour ce dispositif un budget de 50 000 €. En 2024, 62 subventions ont été accordées contre 51 en 2023.

## COMPOSTEUR - BOKASHI LONBRICOMPOSTEUR

Profitez de l'aide de la Communauté de  
communes du Pays du Coquelicot.

<p><b>20 €</b> remboursés</p> <p>pour l'achat d'un composteur</p> 	<p><b>40 €</b> remboursés</p> <p>pour l'achat d'un lombricomposteur</p> 	<p><b>40 €</b> remboursés</p> <p>pour l'achat d'un bokashi</p> 
---	---	---

Règlement et modalités sur notre site  
[paysducoquelicot.com](http://paysducoquelicot.com)  
ou en scannant le Qr Code 



2. Organisation de 4 ateliers « réussir son compost » qui se sont tenus aux zèbres d'ALBERT et de Bray-sur-Somme les 27 mars et 20 novembre 2024. Ces ateliers sont l'occasion pour les usagers d'apprendre les modalités du compostage et d'échanger avec le maître composteur de l'association les Recyclettes.
3. Communication sur les pratiques du compostage et mise à disposition du guide de l'ADEME – « Comment réussir son compost ? »
4. Suivi des 4 sites de compostage partagé. Un au siège de la Communauté de communes (photo ci-dessous) et un sur chaque déchèterie. Les usagers ainsi que les agents peuvent donc profiter de ces dispositifs pour apporter leurs biodéchets.



Photo du jardin composteur au siège de la communauté de communes

5. Prise de contact avec le bailleur d'une résidence sur ALBERT afin de développer un projet de compostage partagé.

#### 4-2-3 Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA a été finalisé en 2022. Celui-ci vise 2 objectifs :

- Le premier est qualitatif : il coordonne l'ensemble des actions qui sont entreprises sur le territoire en vue de favoriser la prévention et la réduction de la production de déchets.
- Le second est quantitatif : les actions menées par le PLPDMA doivent permettre de diminuer les quantités de déchets définis à l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement, soit :
  - Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
  - Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
  - Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

Le respect de ces 2 objectifs a aussi pour but de changer les comportements et d'inciter à une consommation responsable.

Le plan d'actions du PLPDMA est établi, pour une durée de 6 ans, dans la continuité des actions déjà entreprises sur le territoire. Il s'articule en 5 axes auxquels sont associées les actions à mettre en œuvre :

- Axe 1 : sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- Axe 2 : actions éco-exemplaires de la collectivité
- Axe 3 : actions emblématiques nationales
- Axe 4 : actions d'évitement de la production de déchets
- Axe 5 : actions de prévention des déchets d'entreprises et actions de prévention des déchets dangereux

Lors du Conseil communautaire du 20 juin 2022, les élus communautaires ont voté pour la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA avec comme Président le Vice-Président en charge de l'Environnement. Le 8 septembre 2022, la CCES a donné un avis favorable au projet de PLPDMA. Du 10 octobre 2022 au 31 octobre 2022, le PLPDMA a été mis à la disposition du public (site internet et accueil de la Communauté de communes) conformément aux dispositions du décret 2015-662 du 10 juin 2015. Aucun avis du public n'a été réceptionné durant cette période, le PLPDMA a donc été approuvé le 08 décembre 2022 en Conseil communautaire.

Le bilan de l'année 2024 a été présenté à la CCES le 15 janvier 2025. Celui-ci a été validé par l'ensemble des membres présents et a été mis à disposition du public via le site internet de la Communauté de communes. Le tableau bilan de l'année 2024 est présenté ci-dessous.

**AXE 1 : SENSIBILISATION DES PUBLICS A LA PREVENTION DES DECHETS**

ACTIONS	REALISATION 2024	EVALUATION ET BILAN	OBJECTIFS 2025
Créer un réseau de référents déchets sur le territoire	Relais de toutes les actualités de la CCPC sur les déchets (Repair-café, ateliers compost, aide à l'achat pour les composteurs, animation au centre de tri, ...)	1 <sup>er</sup> relais d'information grâce au service commun de nos secrétaires de mairie. Relais très efficace pour toutes nos actualités	Accentuer l'utilisation de ce relais
Développer des tutoriels "Zéro déchets"	Pas de réalisation	Pas de réalisation	A relancer
Ateliers "réduction des déchets" enfants/familles/ALSH/nouveaux arrivants	Ateliers « famille Eco-responsable » au ZEBRE (fabrication d'une bourse en cuir, fabrication d'un hôtel à insectes, atelier land-art)	3 ateliers - 22 personnes Retour très positif	Renouvellement des ateliers dans le cadre du projet de service culturel et dans le cadre de la fête du livre (mars 2025)
Sensibilisation du public aux bons gestes à adopter pour Réparer-Réutiliser-Recycler - Réduire	Diffusion de nos supports de communication ; Mise en avant des ouvrages littéraires des Zèbres, sur le thème de la réduction des déchets (en fonction des manifestations) ; Création de panneaux de sensibilisation au tri à la source des biodéchets lors du meeting aérien ; Diffusion des messages de sensibilisation des éco-organismes	6 rendez-vous autour des actions du PLPDMA (repair café et ateliers compost) ont permis de mettre en avant les divers ouvrages de nos Zèbres ; 1 réunion avec nos secrétaires de mairie ; Diffusion des messages de sensibilisation dans nos calendriers de tri	Poursuivre ces actions en proposant de nouveaux ouvrages et en communiquant les « spots » des Eco-organismes sur « Réparer - Réutiliser – Recycler »
Atelier de réduction des déchets pour les scolaires	Sensibilisation dans les écoles maternelles et primaires du territoire	5 écoles sensibilisées pour 323 élèves	Renouvellement de ces ateliers
Visite du centre de tri	Visite réalisée au centre de tri avec les usagers de la CCPC	11 personnes. Retours très positifs	Renouvellement de l'opération
Promouvoir l'achat durable sous toutes ses formes	Action non programmée en 2023		Annulation de cette action

## VÊTEMENTS

Vêtements & linges propres et secs ainsi que des chaussures liées par paire. Le tout dans des sacs de 30 litres maximum.

Ne déposez pas d'articles humides ni souillés. N'oubliez pas qu'avant de les jeter, il est possible de leur donner une seconde chance : vente sur des sites ou lieux spécialisés seconde main, don à des proches ou à des associations, réutilisation en chiffon...  
Tous vos points d'apport volontaire disponibles sur : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport?>



11 DEC.  
2024

de 10h30  
à 12h30

VISITE DU  
CENTRE DE TRI  
D'AMIENS



Information sur  
[paysducoquelicot.com](https://paysducoquelicot.com)  
inscription obligatoire  
via ce Qr Code ou au  
03 22 64 10 30





**AXE 2 : ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES DE LA COLLECTIVITE**

<b>ACTIONS</b>	<b>REALISATION 2024</b>	<b>EVALUATION ET BILAN</b>	<b>OBJECTIFS 2025</b>
Utiliser de la vaisselle réutilisable lors des conseils communautaires et des rencontres avec le public	Utilisation lors des manifestations réalisées par la CCPC (tous les services confondus)	Un kit vaisselle a été acheté (verres, assiettes « gourmandises », tasses, ecocup, gourdes, carafes, ...)	Renouvellement de cette action
Trier les déchets recyclables (emballages, papiers, cartouches d'encre, toners, ...) au sein des bâtiments de la CCPC	Ajout de contenant dans certains bureaux ; Suivi des gestes de tri des agents par l'ambassadeur de tri ; Récupération et réutilisation de fournitures de bureau encore utilisables.	Amélioration des gestes de tri Tri plus affiné Création d'un point fourniture «seconde main » dans le placard à fourniture	Déployer l'action auprès des nouveaux arrivants
Réduction de l'utilisation du papier en sensibilisant à l'impression en recto-verso, à l'utilisation du double écran et à la dématérialisation	Suivi numérique du nombre d'impression ; Réactualisation de l'affichage de sensibilisation	5,60 % de réduction des impressions entre 2022 et 2023 ; 0,1 % de réduction entre 2023 et 2024. Les chiffres sont stables	Poursuivre ces actions
Prévention et gestion des biodéchets dans les établissements scolaires	Etat des lieux avec le département sur la gestion des biodéchets dans les collèges	Les 4 principaux et gestionnaires des collèges ont été rencontrés, les échanges étaient très positifs	Etablir et signer les conventions tripartites et déployer les actions



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT ET LE COLLEGE| POUR LA VALORISATION DES BIODECHETS



AXE 3 : ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES

ACTIONS	REALISATION 2024	EVALUATION ET BILAN	OBJECTIFS 2025
Compostage domestique	Poursuite de la campagne de communication en faveur de l'aide à l'achat d'un dispositif de compostage	59 personnes ont été subventionnées	Renouvellement de l'opération
Compostage collectif - Créer un immeuble test	Action relancée par le biais d'une enquête terrain et une réunion de sensibilisation avec les Recyclettes et l'AMSOM	Pas assez de retour des usagers pour mettre en place le point de compostage partagé à l'endroit sélectionné	L'opération sera délocalisée vers les communes du territoire « compostage partagé dans les communes ». Des enquêtes de terrain vont être lancées pour évaluer les sites potentiels.
Formation sur le compostage	4 ateliers sur le compostage	29 personnes ont été sensibilisées lors des 4 ateliers de sensibilisation / formation au geste du compostage	Renouvellement de l'opération
Mise en place d'un composteur dans les cimetières et communication auprès des usagers	Sensibilisation des mairies sur le compostage dans les cimetières. Relais de l'information sur le tri à la source des biodéchets par les mairies, via le réseau des secrétaires de mairie Recensement des mairies disposant de zone de compostage dans les cimetières	20 mairies sensibilisées Uniformiser la communication	Poursuivre cette opération en uniformisant la sensibilisation ; Création de panneaux « compostage » pour les cimetières
Compostage partagé Réduction du gaspillage alimentaire	Elaboration d'une liste d'animations pour un public scolaire.	Ces actions n'ont pas encore été entreprises	Développer ces animations dans les écoles dès la rentrée de janvier 2025
STOP Pub	Mise à disposition du "STOP PUB" dans le présentoir de l'accueil de la CCPC et lors des réunions publiques	Sur l'année 2024, environ 100 STOP PUB ont été distribués	Poursuite de cette opération

Etendre les réseaux des boîtes à livres sur les Communes du Pays du Coquelicot grâce à la formation des agents des mairies pour les fabriquer	Des boîtes à livres sont toujours installées par le Lions club. Prise de contact avec l'entreprise de la bouquinerie du Sart » afin de déployer des contenants pour récupérer des livres/CD/DVD	Les boîtes sont installées. Prise de contact pour le déploiement de 3 bornes sur le territoire	Poursuivre le déploiement avec le Lions club Mettre en place les 3 bornes avec la bouquinerie du Sar
Déployer un réseau pour la récupération des anciennes lunettes	2 boîtes à lunettes ont été installées en déchèterie d'Albert 1 collecte spécifique a été organisée par le Lions Club sur le village de Noël	Les usagers utilisent les boîtes - une trentaine de paires de lunettes ont été collectées. 355 paires de lunettes ont été collectées sur le village de Noël	Poursuite de cette opération

## COMPOSTEUR - BOKASHI LONBRICOMPOSTEUR

Profitez de l'aide de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

<p><b>20 €</b> remboursés</p> <p>pour l'achat d'un composteur</p> 	<p><b>40 €</b> remboursés</p> <p>pour l'achat d'un lombricomposteur</p> 	<p><b>40 €</b> remboursés</p> <p>pour l'achat d'un bokashi</p> 
---	---	--

Règlement et modalités sur notre site [paysducoquelicot.com](http://paysducoquelicot.com) ou en scannant le QR Code




## Redonnez la vue à des yeux sans vie !



Déposez ici vos anciennes lunettes



## Compostage partagé communauté de communes Pays du Coquelicot

### \*Pratiquez vous le compostage ?

*Le compostage c'est le fait de faire se décomposer ses déchets alimentaires. C'est un phénomène 100% naturel qui permet à la fois de réduire ses déchets et de bénéficier d'un fertilisant pour les sols et les plantes.*

- Oui  
 Non

### \*Est-ce que le compostage partagé vous intéresse ?

- Oui  
 Non



### LE COMPOSTAGE DANS LES CIMETIÈRES



#### Modalités de fonctionnement

- Les déchets végétaux sont à mettre au composteur.
- Les pots en plastique non cassés et les pots en terre cuite sont rangés à côté pour permettre leur réemploi.
- Les bidons peuvent servir pour arroser.
- Les emballages plastique sont à mettre dans le bac jaune
- Le reste dans le bac gris

**AXE 4 : ACTIONS D'ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS**

<b>ACTIONS</b>	<b>REALISATION 2024</b>	<b>EVALUATION ET BILAN</b>	<b>OBJECTIFS 2025</b>
Création d'une ressourcerie	Projet relancé sur le dernier trimestre 2024 (AMO construction de la nouvelle déchèterie)		Reprise et poursuite du projet
Mettre en œuvre des ateliers "repair-café"	2 repair-café (février et juin)	21,15 Kg de déchet ont été évités et 4 bénévoles identifiés	Relancer les repair-café
Promouvoir l'utilisation de l'Eau du Coquelicot dans les restaurants et cantines scolaires	Les gourdes, les carafes et les écopup sont distribués aux nouveaux arrivant et nouveaux restaurateurs	Sur 2 années, 675 carafes ont été distribuées dans les restaurants 100 gourdes ont été achetées à destination des agents de la collectivité	Poursuite de l'action dans le cadre des nouveaux arrivants
La promotion de l'achat durable sous toutes ses formes	L'achat durable est abordé dans nos divers ateliers sur la prévention ainsi que lors des animations dans les écoles	Impact positif	Poursuivre l'information auprès de tous




# REPAIR CAFE

**Réparer plutôt que jeter ?**  
Grâce aux **Repair Cafés**, aux bénévoles bricoleurs et à l'association En Savoir Plus, venez donner une seconde vie à vos objets :

**Prochain rendez-vous au Zèbre d'Albert,**

**LE MERCREDI 12 JUIN 2024**  
**DE 16H À 18H (entrée gratuite) :**  
petits appareils électriques,  
petites réparations informatiques et vélos.

*Les objets trop lourds ou à moteur ne sont pas acceptés.*

Contact  
03 22 64 10 30  
comdecom@paysducoquelicot.com




AXE 5 : ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS D'ENTREPRISES ET ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS DANGEREUX

ACTIONS	REALISATION 2024	EVALUATION ET BILAN	OBJECTIFS 2025
Visite de la déchèterie	Des visites ont été organisées avec l'ambassadeur de tri sur la déchèterie d'Albert – Découverte des filières et des modalités de tri	3 écoles, 5 classes, 133 élèves sensibilisés.	Poursuivre ces visites
Installer des récupérateurs de piles	Distribution de récupérateur de piles usagers et d'affiches de sensibilisation	1 récupérateur de 20 kg, 2 récupérateurs de 5 kg, 4 lots de 2 affiches de sensibilisation	Actions à renouveler
Communication spécifique pour les DDS	Affichage à l'entrée de la CCPC Communication sur les calendriers de collecte	90 T collectées dans les déchèteries, soit une augmentation de 12 % entre 2022 et 2023.	Actions à renouveler et réaliser des focus au printemps sur la récupération des produits phytosanitaires
Etablir un diagnostic de production des déchets des professionnels	Une enquête auprès des professionnels a été menée afin d'établir les flux de matières	Le bilan est positif et il va permettre d'établir une carte des synergies à venir	Etude d'un dispositif d'actions sur la base de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) « Le déchet de l'un devient une ressource pour l'autre ». La CCPC est retenue dans le cadre d'un Appel à Manifestations d'Intérêt afin de développer des plateformes de l'économie solidaire (PES) sur son territoire





## 5 – BILAN DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

Ci-dessous est présenté le bilan des DMA entre 2023 et 2024. (D) = Déchèterie

	2023	2024	Evolution
POP INSEE	28 237	28 141	-0,34%
OM	4430,14	4502,74	1,64%
Tri sélectif	926,70	950,23	2,54%
Refus de tri (tri sélectif)	512,64	554,15	8,10%
Biodéchet	32,26	37,00	14,69%
Encombrants PAP	0,00	0,00	0,00
PAV Verre	1270,64	1268,36	-0,18%
PAV JMR	379,30	290,88	-23,31%
Refus de tri (PAV JMR)	22,76	16,36	-28,12%
Encombrants (D)	2196,01	2169,32	-1,22%
Bois (D)	809,49	2567,37	-16,69%
Ferrailles (D)	277,42	2583,62	4,09%
Gravats (D)	3081,64	974,63	20,40%
Cartons (D)	220,16	319,24	15,07%
Déchets verts (D)	2482,02	231,86	5,31%
Autres déchets déchèteries	1234,16	1295,44	4,97%
<b>TOTAL DMA en T</b>	<b>17 875,34</b>	<b>17 761,20</b>	<b>-0,64%</b>
<b>TOTAL DMA en Kg/hab</b>	<b>633,05</b>	<b>631,15</b>	<b>-0,30%</b>
<b>TOTAL DMA (HORS GAVATS) en Kg/hab</b>	<b>523,91</b>	<b>539,92</b>	<b>3,06%</b>
Total déchets en enfouissement	7 161,55	7 242,57	1,13%
Total déchet recyclés/valorisés	10 713,79	10 518,63	-1,82%
Recyclage %	59,94	59,22	-1,19%
Enfouissement %	40,06	40,78	1,78%

Selon les dernières études de l'ADEME de 2019 (dernier bilan consolidé), la moyenne des DMA par habitant est de 582 kg. Cette moyenne est également calculée sans les gravats et tombe à 529 Kg.

Sur ce point la Communauté de communes a encore une marge de progression. Néanmoins, le bilan est positif, le taux de recyclage est très proche des 60 %. Il est nécessaire pour les années à venir de poursuivre les efforts et de travailler sur la diminution des refus de tri et la réduction des tonnages de déchèteries.

## 6 - DONNEES FINANCIERES

---

Pour exercer la compétence de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes a choisi de confier à des entreprises privées l'exécution des prestations relatives à cette compétence (hors hauts de quai des déchèteries).

Les crédits relatifs à l'exercice de la compétence de la collecte, du tri et du traitement des déchets sont inscrits au budget principal de la Communauté de communes.

L'analyse financière de la gestion du service public d'élimination des déchets ménagers est réalisée grâce à la méthode Comptacoût® de l'ADEME. Cette méthode s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique et permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et les produits associés afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

### 3-1 Investissement

En 2024, les dépenses d'investissement ont été consacrées à l'achat :

- des conteneurs d'ordures ménagères et de tri sélectif pour compléter les stocks pour un montant de 21 855,96 € TTC,
- de bornes d'apport volontaire pour un montant de 6 816 € TTC,
- de matériels et aménagement des déchèteries pour un montant de 5 480,63 €,

### 3-2 Fonctionnement

En 2024, l'ensemble des dépenses et des recettes relatif à l'exercice de la compétence collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés est présenté dans les tableaux ci-après.

## Populations et tonnages

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	Verre - Apport volontaire	Papiers	Déchets en déchèterie	Biodéchets - Collecte	TOTAL
Population desservie	28 141	28 141	28 141	28 141	28 141	28 141	28 141
<i>Dont population liée aux prestations à des tiers</i>					177		
Tonnage pris en charge	4 503	1 504	1 268	307	10 141	37	<b>17 760</b>
<i>Dont tonnage lié aux prestations à des tiers</i>							
Quantité collecté (kg/hab desservi de la collectivité)	160	53	45	11	363	1	

Ligne de la matrice	Flux de déchets						Total 2024	Total 2023	Écart en %
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	Verre - Apport volontaire	Papiers	Déchets en déchèterie	Biodéchets - Collecte			
Charges de structure	103 445	77 078	7 205	4 912	86 886	1 442	280 968	271 363	<b>4%</b>
Communication	8 993	14 152	1 323	902	15 952	265	51 586	37 073	<b>39%</b>
Prévention	547	183	154	37	3 418	4	4 343	9 853	<b>-56%</b>
Pré-collecte	84 043	84 968	10 987	9 417		3 530	192 945	188 272	<b>2%</b>
Collecte	536 341	380 158	83 547	27 609	338 322	13 372	1 379 348	1 339 435	<b>3%</b>
Transfert/Transport	55 181	129 744			311 062		595 987	641 013	<b>-7%</b>
Traitement des déchets non dangereux	583 299				320 444	2 044	905 788	905 138	<b>0%</b>
Enlèvement et traitement des déchets dangereux					65 786		65 786	62 199	<b>6%</b>
Compostage					72 194		72 194	75 166	<b>-4%</b>
Tri et conditionnement		417 857		27 483			445 339	426 271	<b>4%</b>
Traitement des inertes					30 580		30 580	36 856	<b>-17%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 481 848</b>	<b>1 104 138</b>	<b>103 216</b>	<b>70 359</b>	<b>1 244 645</b>	<b>20 658</b>	<b>4 024 864</b>	<b>3 992 639</b>	<b>1%</b>

Ligne de la matrice	PRODUITS ET CONTRIBUTIONS						Total 2024	Total 2023	Écart en %
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	Verre	Papiers	Déchets en déchèterie	Biodéchets - Collecte			
Matériaux		104 080	46 505	24 404	77 245		252 235	219 138	15%
Prestations CCVS					16 581		16 581	1 815	814%
Soutiens des éco-organismes		428 408	13 250	13 165	51 222		506 044	429 836	18%
Reprises des subventions d'investissement					21 667		21 667	21 667	0%
Subventions de fonctionnement	579	579					1 158	118 334	-99%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>579</b>	<b>533 067</b>	<b>59 755</b>	<b>37 569</b>	<b>166 715</b>		<b>797 685</b>	<b>790 790</b>	<b>1%</b>
TVA acquittée	122 820	52 524	5 155	3 430	69 950	887	254 766	252 127	1%
TEOM	3 710 362						3 710 362	3 627 657	2%
Redevance spéciale	115 174						115 174	124 114	-7%
Facturation PRO					7 675		7 675	8 700	-12%
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>3 825 536</b>				<b>7 675</b>		<b>3 833 211</b>	<b>3 760 471</b>	<b>2%</b>

## Montants annuels 2024

	OM	EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS	DECHETERIES	BIODECHETS	TOTAL
Charges fonctionnelles	122 437	91 229	8 528	5 813	102 839	1 707	332 554
Charges techniques (y compris regroupements)	1 359 411	1 012 908	94 688	64 545	1 141 807	18 951	3 692 310
<b>Total charges (y compris regroupements)</b>	<b>1 481 848</b>	<b>1 104 138</b>	<b>103 216</b>	<b>70 359</b>	<b>1 244 645</b>	<b>20 658</b>	<b>4 024 864</b>
<b>Total produits</b>	<b>579</b>	<b>533 067</b>	<b>59 755</b>	<b>37 569</b>	<b>166 715</b>		<b>797 685</b>
Coût aidé HT	1 481 269	571 071	43 461	32 789	1 077 930	20 658	3 227 178
Coût aidé TTC	1 604 089	623 595	48 616	36 220	1 147 880	21 545	3 481 944
<b>Total financement</b>	<b>3 825 536</b>				<b>7 675</b>		<b>3 833 211</b>

Taux de couverture du coût aidé par le financement	110%
--	------

## Synthèse - Écarts 2023/2024

	OM	EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS	DECHETERIES	BIODECHETS	TOTAL
Coût aidé HT 2024	1 481 269	571 071	43 461	32 789	1 077 930	20 658	<b>3 227 178</b>
Coût aidé HT 2023	1 349 161	555 194	47 714	43 365	1 190 015	16 400	<b>3 201 849</b>
Écart en montant	132 108	15 877	4 253	- 10 576	- 112 085	4 258	25 329
Écart en %	10%	3%	-9%	-24%	-9%	26%	1%

## 7 - PERSPECTIVES 2025

---

- Relance de l'étude de la mise en œuvre d'une nouvelle déchèterie à ALBERT,
- Démarrage des nouveaux marchés de traitement et de collecte des déchets,
- Lancement d'un nouveau marché d'achat de containers à déchet,
- Lancement de l'étude sur la redevance spéciale,
- Suivi de l'évolution des indicateurs de collecte et de tonnage,
- Etude par le centre de tri du passage au standard de tri, le flux développement, permettant de réduire les refus de tri,
- Déploiement d'un nouveau programme d'animations dans les écoles,
- Déploiement du compostage partagé,
- Poursuite du dispositif de soutien à l'achat des composteurs,
- Suivi des dotations et changements de bacs,
- Suivi des actions de la 3<sup>ème</sup> année du PLPDMA,
- TEOMI : gestion des réclamations et 2<sup>ème</sup> fichier des redevables,
- Poursuivre la mise à jour de la base de données des bacs.